Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ: 9270148
Centre d'intérêt: 875

Québec (Province). Conseil des universités.

Projet de programme de maitrise en arts visuels de l'Université Laval : avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des universités. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1991.
iii, 16, [2] p. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 91.5)

Code: 2310-0195

ISBN 2-550-22743-3

Descripteur(s): Elaboration de programmes * Programme d'études * Maitrise (Diplôme) * Population universitaire * Statistiques * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université Laval

Identificateur(s) de sujet: Arts visuels

Après avoir procédé à une analyse du projet de programme de maitrise en arts visuels soumis par l'Université Laval, en avoir évalué la qualité et l'opportunité, le Conseil recommande l'implantation de ce programme.

Type de document:

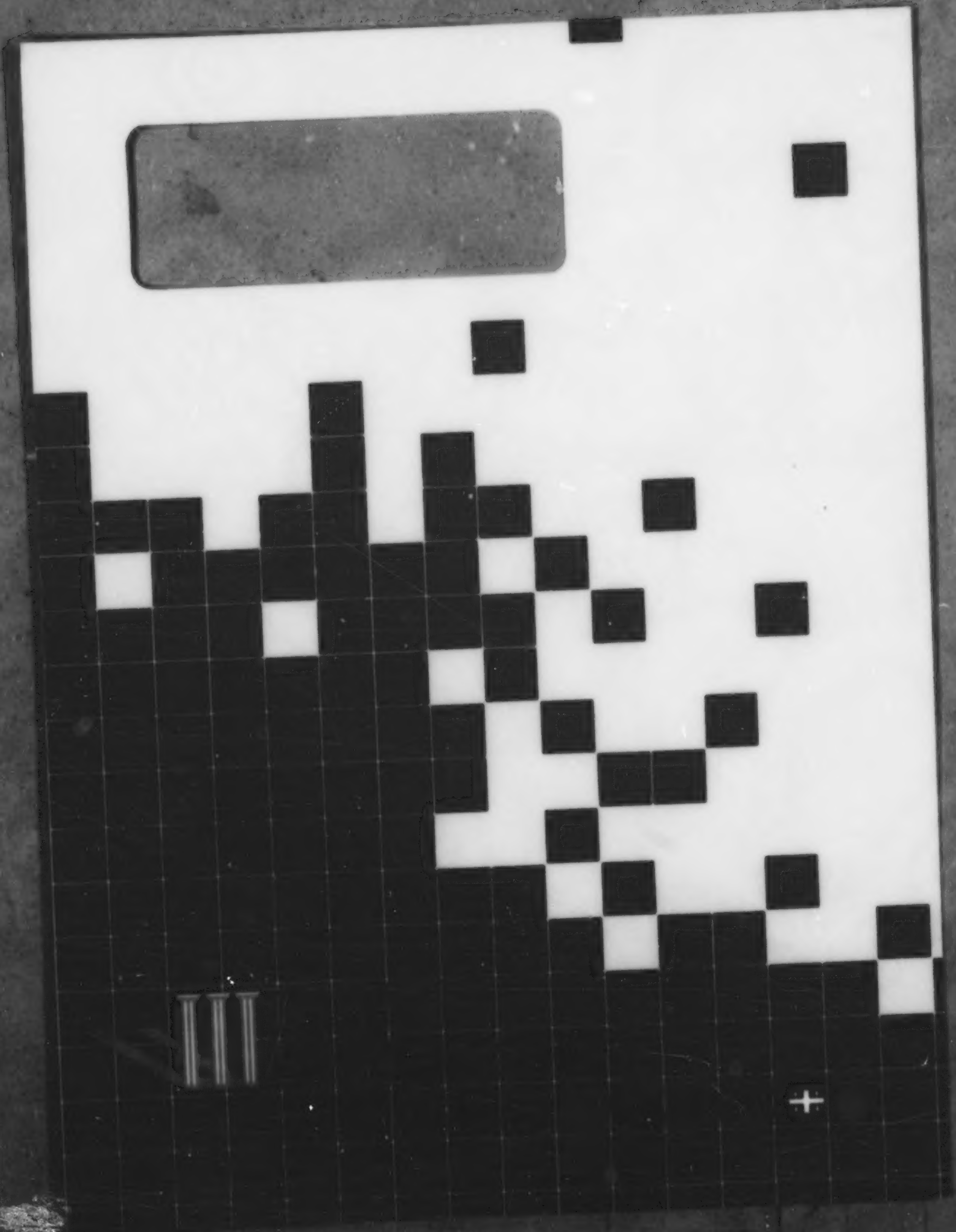

Projet de programme de maîtrise en arts visuels de l'Université Laval

Avis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0195 **Avis : 91.5**

9270148

CONSEIL DES UNIVERSITÉS
le 5 décembre 1991

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone: (418) 646-5821

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dépôt légal : quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-22743-3

TABLE DES MATIÈRES

Résumé .... *iii*

1. Identification du projet de programme 1

2. Cheminement du dossier 1
2.1 Élaboration à l'interne 1
2.2 Évaluation de qualité 1
2.3 Évaluation d'opportunité 2

3. Présentation du projet 2

4. Évaluation de qualité 4

5. Évaluation d'opportunité 7
5.1 Besoins 7
5.2 Développement du système universitaire 8
5.3 Viabilité du programme 10
5.4 Ressources financières 13

6. Conclusion 14

7. Recommandation 16

Annexe

Inscrits et diplômés dans les programmes en arts visuels offerts au Québec de 1988-89 à 1990-91

RÉSUMÉ

L'École des arts visuels de l'Université Laval offre, principalement, deux programmes de baccalauréat : l'un en arts plastiques et l'autre en communication graphique. La maîtrise en arts visuels envisagée par cette école réunirait dans un même programme les arts plastiques et le design graphique en leur donnant une fonction commune : la pratique de la création en arts visuels. Il s'agirait d'une maîtrise de 45 crédits de type B.

L'Université Laval a déjà rempli de façon satisfaisante la plupart des conditions dont est assorti l'avis de qualité favorable adopté par la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ sur son projet. Elle a notamment pris les mesures nécessaires pour ouvrir l'École des arts visuels aux compétences extérieures en prévoyant le recours fréquent à des professeurs d'autres universités et à des artistes.

La maîtrise en arts visuels, ainsi que plusieurs experts l'ont noté, aurait un effet bénéfique sur le développement culturel de la région de Québec. Cette maîtrise, par le choix de ses deux composantes, constituerait une prolongation naturelle des programmes de baccalauréat en arts plastiques et en communication graphique de l'École des arts visuels. Elle viendrait compléter les deux programmes de maîtrise déjà offerts dans le domaine à Montréal, par la combinaison de ses deux composantes, dont la seconde -design graphique- n'est pas encore offerte au 2e cycle au Québec. Les prévisions de clientèles étudiantes constituent cependant la partie faible du dossier : elles datent de plus de cinq ans et l'enquête auprès des étudiants de l'École des arts visuels aurait gagné à comporter des questions appelant des réponses plus explicites quant aux intentions d'inscription. Le Conseil estime toutefois que le programme devrait pouvoir recruter les dix nouvelles inscriptions annuelles prévues si l'on se base, notamment, sur le nombre de diplômés produits par les baccalauréats de l'École des arts visuels et sur l'attrait qu'exercerait sa composante Design graphique sur les bacheliers en beaux-arts produits par les autres universités.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science aurait peu à débourser pour la mise en oeuvre du nouveau programme puis pour son fonctionnement, puisqu'aucune demande de subvention n'a été adressée au Fonds de développement pédagogique et que les clientèles additionnelles que créerait le programme se réduiraient à dix nouveaux étudiants chaque année. En revanche, les EETC inscrits dans ce programme coûteraient plus cher que d'autres à l'Université Laval car, à moins que les Arts figurent parmi les secteurs financés à 100% en 1992-93, ces EETC ne seraient financés qu'à 50% par le ministère. L'Université Laval semble avoir pris les mesures nécessaires pour faire face à ces dépenses.

En définitive, malgré ses réserves sur l'étude des besoins effectuée par les promoteurs du projet, le Conseil se prononce **pour l'implantation du nouveau programme.**

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

Nom du programme :	maîtrise en arts visuels
Appellation et abréviation du grade :	maître ès arts, M.A.
Type de programme :	type B (avec accent sur «la pratique de la création artistique»)
Nombre et répartition des crédits :	45 crédits (18 crédits : cours, séminaires et ateliers; 27 crédits : mémoire)
Nom de l'établissement :	Université Laval

2. CHEMINEMENT DU DOSSIER

2.1 Élaboration à l'interne

Le Comité d'élaboration[1] responsable du projet s'est réuni de septembre 1985 à décembre 1987.

2.2 Évaluation de qualité

La Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ a travaillé sur le projet du 15 novembre 1989, date de l'examen préliminaire, au 2 novembre 1990, date de l'adoption de l'avis de qualité. L'Université Laval a ensuite modifié son projet pour tenir compte des conditions dont était assorti cet avis de qualité.

1. Les travaux d'un Comité d'exploration avaient précédé ceux de ce Comité d'élaboration.

2.3 *Évaluation d'opportunité*

Elle a commencé à partir d'avril 1991, date de transmission par l'Université Laval du dossier au Comité des programmes.

3. *PRÉSENTATION DU PROJET*

L'École des arts visuels de l'Université Laval offre les programmes suivants :

- baccalauréat en arts plastiques;
- baccalauréat en communication graphique;
- baccalauréat en enseignement en arts plastiques;
- mineure (ou certificat) en arts plastiques.

La maîtrise envisagée par cette école réunirait dans un même programme les arts plastiques[2] et le design graphique *"en leur donnant une fonction commune : la pratique de la création en arts visuels."* (dossier de présentation, p. 18)

Ce programme aurait pour objectifs généraux de former des étudiants qui soient en mesure de :

> "1) *Créer des représentations visuelles, c'est-à-dire des peintures, des sculptures, des vidéos, des affiches, des imprimés...*
>
> 2) *Faire une synthèse des différentes connaissances théoriques relatives à la production de représentations en arts visuels.*

---

2. L'École des arts visuels regroupe sous cette désignation le pictural (animation sur film, gravure, illustration, lithogravure, peinture, photographie et sérigraphie) et le sculptural (sculpture, installation et performance/vidéo).

3) Exercer un esprit critique à l'égard de sa discipline."
(dossier, p. 23)

Il s'agirait d'une maîtrise de type B, car l'Université Laval reconnaît à la pratique de la création artistique le même statut que celui de la recherche scientifique. Plus explicitement, le Règlement des deuxième et troisième cycles de cette université prévoit que la présentation des résultats de la recherche poursuivie dans le cadre d'un programme de maîtrise peut prendre, notamment, la forme d'une "exposition d'oeuvres originales".[3]

Les quarante-cinq crédits du programme se ventileraient ainsi :

- six crédits pour des cours théoriques;
- six crédits pour des séminaires;
- six crédits pour des ateliers;
- 27 crédits pour un mémoire; cette activité se déroulerait aux deux derniers trimestres et consisterait en la création d'oeuvres relevant des arts plastiques ou du design graphique, leur "présentation visuelle" et la rédaction d'un "texte d'accompagnement". L'évaluation du mémoire accorderait *"une égale importance à la présentation visuelle et au texte d'accompagnement."* (dossier, p. 40)

Les étudiants seraient admis sur la base d'un diplôme de baccalauréat en arts visuels ou d'un diplôme équivalent, et d'un *"dossier relatif à (leurs) réalisations antérieures dans le domaine artistique."* (dossier, p. 44)

3. Édition du 1er septembre 1989, article 11-4.4.2.

Chaque étudiant devrait disposer d'un espace de travail d'environ 21 m^2. *"En raison des contraintes imposées par la disponibilité des ateliers individuels"* (dossier, p. 45), seules les inscriptions à temps complet seraient possibles; pour la même raison, le nombre des nouvelles admissions annuelles serait limité à dix.

L'effectif professoral de l'École des arts visuels se chiffre à trente-trois professeurs, dont vingt-six engagés à temps complet.

4. ÉVALUATION DE QUALITÉ

La Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ a adopté sur le projet de maîtrise en arts visuels un avis de qualité favorable, assorti toutefois des quatre conditions suivantes :

> *"QUE les activités pédagogiques du programme soient révisées, de sorte que :*
>
> - *il y soit mieux tenu compte des démarches respectives de la création en arts plastiques et en design graphique, et qu'un meilleur équilibre entre ces deux domaines de création soit assuré;*
> - *la description des cours théoriques Langage de l'art actuel et Théories de l'art actuel soit précisée et qu'on y prévoie la participation de ressources externes;*
> - *dans le cadre des moyens pédagogiques spéciaux, des activités formelles soient développées et qu'on en prévoie le mode d'évaluation;*
>
> *QUE l'Université Laval s'engage à recruter au moins un nouveau professeur spécialisé dans le domaine du design graphique;*
>
> *QUE les ressources additionnelles nécessaires à l'engagement d'un nouveau professeur, au développement des moyens pédagogiques spéciaux et à la participation de ressources externes aux autres activités soient assurées;*
>
> *et*

QUE soit mis en place un mécanisme permettant de s'assurer, trois ans après l'implantation du programme, que les trois premières conditions ont été remplies par l'Université Laval."

Les suites suivantes ont été données par l'Université Laval à ces conditions :

- *C-1.1* : Le chapitre 4 (Structure et description du programme) du dossier de présentation a été entièrement remanié de manière à assurer un meilleur équilibre entre les démarches respectives des deux composantes du projet de programme. Lors de ce remaniement, les concepteurs du projet n'ont pas perdu de vue que la maîtrise envisagée était du type B, c'est-à-dire centrée sur la pratique de la création en arts visuels. Aussi, seule la dimension "création" a-t-elle été retenue dans le cas de la composante Design graphique.

- *C-1.2* : La description des deux cours théoriques a été quelque peu précisée et, surtout, ces cours ont été repensés sous la forme de conférences qui seraient données par des artistes de Québec et de l'extérieur dans le cas du premier cours, dont le titre a été changé pour celui d'Artistes invités, et par des théoriciens en arts plastiques ou en design graphique provenant de l'Université Laval et d'autres universités dans le cas du second cours.

- *C-1.3* : L'École des arts visuels s'est engagée à prévoir les moyens pédagogiques suivants :

  - *professeurs invités;*
  - *invitations à des artistes étrangers séjournant à Québec et au Québec;*
  - *artistes invités pour des séjours à l'Université Laval;*
  - *organisation de congrès et de colloques, d'expositions, etc.;*
  - *participation de professeurs d'autres universités québécoises (Concordia et McGill);*

- *participation des professeurs et des étudiants à des événements culturels locaux, nationaux et internationaux;*
- *galeries sur le campus et dans le vieux Québec."*[4]

Ces moyens pédagogiques spéciaux seraient surtout utilisés dans le cadre des deux cours théoriques. Les modes d'évaluation de ces deux cours ont été prévus. Par exemple, voici ce que le dossier de présentation précise à ce sujet pour le cours Théorie des arts visuels :

> *"L'évaluation porte sur un compte-rendu de chacune des conférences. L'étudiant doit de plus rédiger deux critiques d'exposition qui sont des applications des approches discursives exposées dans le cours. Un professeur régulier de l'École supervise ce cours."* (p. 38)

- ***C-2*** : Dans la lettre qu'il écrivit le 8 avril 1991 au président du Comité des programmes au moment de l'envoi du dossier du projet de programme, le vice-recteur aux études de l'Université Laval annonçait ce qui suit :

> *"En ce qui a trait aux ressources humaines nécessaires, la direction de la Faculté des arts prévoit au moins deux postes de professeurs en communication visuelle dont l'un d'eux sera spécifiquement affecté au domaine du design graphique dans sa dimension création artistique."*

- ***C-3*** : cf. ci-dessus (C-1.3 et C-2).

Quant au mécanisme de vérification demandé dans la quatrième condition, il serait mis au point par l'Université Laval qui l'intégrerait au processus de réévaluation de ce programme.

---

4. Extrait d'une lettre contenant des renseignements additionnels sur le projet, transmise le 25 septembre 1991 par le vice-recteur aux études de l'Université Laval.

Le Conseil estime que les efforts déjà consentis par l'Université Laval pour tenir compte des conditions dont est assorti l'avis de qualité de la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ sont satisfaisants.

5. *ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ*

5.1 Besoins

Les beaux-arts constituent évidemment un domaine pour lequel les besoins d'une population sont beaucoup plus difficiles à apprécier que pour d'autres secteurs comme la médecine ou le génie.

Cela dit, plusieurs experts ont souligné le fait que l'objectif de marier théorie et pratique, mis en évidence dans le projet, s'inscrivait dans un courant observable dans le domaine depuis quelques années. Par ce biais, le nouveau programme contribuerait au développement des arts visuels selon ces experts. Pour ce faire, les responsables du programme devraient évidemment veiller, ainsi que deux experts ont eu le courage de l'écrire, à mettre l'accent sur "la formation d'artistes" plutôt que sur "l'acquisition d'un discours sur le métier".

Plusieurs experts ont également expliqué que l'implantation du programme serait bénéfique pour le développement culturel de la région de Québec, et que l'infrastructure culturelle déjà en place dans cette région se prêterait bien au développement du programme envisagé par l'Université Laval. Le Conseil partage ce point de vue des experts et ajoute que l'existence du nouveau programme contribuerait à la mise en place, au Québec, d'un deuxième centre de développement culturel. Selon lui une certaine décentralisation dans ce domaine serait saine. Le

Conseil rejoint d'ailleurs ici le sens de la recommandation 44 du Rapport Arpin (Une politique de la culture et des arts) soumis en juin 1991 à la ministre des Affaires culturelles :

> *"44. que Québec soit considérée comme un pôle privilégié de développement culturel et qu'on y favorise non seulement le développement patrimonial, mais aussi celui des arts vivants et de l'art actuel;".*

Les réponses des organismes professionnels et culturels consultés par les promoteurs du projet étaient allées dans le même sens que les jugements des experts. Parmi les sept "justifications" du nouveau programme qui leur étaient suggérées, la "promotion de la recherche" s'est classée au premier rang et les "retombées socio-culturelles", au second rang.[5]

5.2 Développement du système universitaire

Au Québec, huit universités offrent des programmes de 1er cycle dans le domaine des arts plastiques et du design graphique. Il s'agit, du côté francophone, de l'Université de Montréal, de l'Université Laval, de l'UQAM, de l'UQTR, de l'UQAC et de l'UQAH et, du côté anglophone, de l'Université Concordia et de l'Université Bishop. Les plus actives dans ce secteur sont l'Université Concordia, l'Université Laval et l'UQAM. Seules l'Université Concordia et l'UQAM offrent des programmes de maîtrise :

---

5. Les cinq autres justifications qui pouvaient être cochées étaient les suivantes :

- "renouvellement de la pensée";
- "responsabilité francophone";
- "décentralisation";
- "effets sur les études de 1er cycle";
- "crédibilité de l'École des arts visuels".

N.B. : les organismes consultés pouvaient évidemment cocher plus qu'une des justifications suggérées.

- un programme de *master of Fine Arts (Studio Arts)* dans le cas de l'Université Concordia;

- un programme de maîtrise en arts plastiques dans le cas de l'UQAM, ce programme étant également offert à l'UQAC par extension.[6]

Par le choix de ses deux composantes, la maîtrise envisagée par l'Université Laval constituerait un prolongement naturel des programmes de baccalauréat en arts plastiques et en communication graphique de l'École des arts visuels. De plus, comme l'a noté l'un des experts consultés par le Comité des programmes, le nouveau programme pourrait profiter de la présence du programme de maîtrise en histoire de l'art.[7] En outre, ainsi que l'ont fait remarquer plusieurs de ces experts, les retombées du nouveau programme sur ces programmes existants ne seraient pas à dédaigner. C'est donc toute une dynamique qui s'instaurerait entre ces programmes, dynamique dont les premiers bénéficiaires seraient les étudiants.

En définitive, l'ouverture du nouveau programme se traduirait par un élargissement de l'éventail des programmes de maîtrise en arts visuels déjà offerts au Québec puisque la maîtrise de l'Université Laval se démarquerait doublement des deux programmes montréalais. D'une part, l'un des deux axes, le design graphique, est absent de ces deux programmes. D'autre part, le programme présenterait l'originalité d'incorporer dans un même programme l'axe Arts visuels et l'axe Design graphique.

---

6. On trouvera à l'annexe I un tableau énumérant tous les programmes en question, avec les statistiques correspondantes des inscrits et des diplômés pour la période 1988-89 à 1990-91.

7. Il s'agit d'une maîtrise de type B, c'est-à-dire avec accent sur la recherche.

La compétence de l'équipe professorale de l'École des arts visuels a été reconnue par les experts consultés par la CREPUQ et ceux-ci ont remarqué, pour reprendre les termes utilisés dans son avis, "la qualité, l'ampleur et le caractère varié des ressources matérielles" dont dispose l'École. Ils ont également noté qu'elle pouvait compter sur la collaboration des techniciens rattachés aux différents ateliers de l'École des arts visuels et de la Faculté des arts.[8]

5.3 Viabilité du programme

La limite de dix nouvelles inscriptions par année semble doublement raisonnable. D'une part, elle est dictée par la disponibilité en locaux de l'École des arts visuels qui ne lui permettrait pas d'offrir plus de dix espaces de travail de 21 m^2. Aucun des experts n'a remis en doute la nécessité pour les étudiants de disposer d'une telle surface; l'un d'entre eux a même émis l'opinion qu'une telle superficie ne serait pas suffisante pour exposer certaines oeuvres. D'autre part, ce contingentement paraît raisonnable compte tenu du caractère incertain des perspectives d'emplois promises aux artistes de façon générale.

Mais le programme pourrait-il effectivement recruter ces dix nouveaux étudiants chaque année? Le dossier s'appuie sur deux types d'éléments pour répondre à cette question : une projection à partir du nombre de diplômés formés par les deux programmes appelés à fournir le gros des candidats et les résultats d'enquêtes auprès de cette clientèle potentielle.

---

8. Ces ateliers sont au nombre de sept : menuiserie, moulage, métal, impression, reprographie, photographie et animation sur film. L'atelier de menuiserie bénéficie des services de deux techniciens et les six autres, d'un technicien chacun.

Le dossier fournit des statistiques d'où il ressort qu'au cours des années 1985 à 1988 les programmes de baccalauréat en arts plastiques et en communication graphique ont produit à eux deux une centaine de diplômés.[9] Le Conseil note que le rapport de 10% ainsi obtenu entre les inscriptions annuelles prévues -dix- et les diplômés produits annuellement par ces baccalauréats se rapproche du rapport de 15% observable à l'UQAM entre les inscriptions annuelles à son programme de maîtrise en arts plastiques et les diplômés produits chaque année par son programme de baccalauréat en arts plastiques[10].

Trois types d'appui au programme de la part de candidats potentiels à l'inscription sont fournis. Soixante étudiants de l'École des arts visuels ont rempli un questionnaire portant sur les "besoins", les "justifications" du projet et son "contenu". La question relative aux "besoins" était libellée comme suit : "Considérez-vous l'établissement d'un programme d'études de deuxième cycle à l'École des arts visuels comme étant : inadéquat, désiré ou indispensable". Quarante-quatre ont répondu "désiré" et vingt-quatre, "indispensable". Cependant, comme l'a relevé l'un des experts consultés par le Comité des programmes, le reste du questionnaire ne comportait aucune question permettant de juger "des intentions réelles d'inscription des futurs étudiants". Aussi, le dossier ajoute-t-il les deux informations suivantes : vingt-et-un étudiants ont signé une lettre "en faveur" du programme et onze étudiants ont déjà fait une demande d'admission à la maîtrise. Il est dommage que cette enquête, cette lettre et ces intentions d'inscription datent

9. Le programme de baccalauréat en communication graphique produit un peu plus de diplômés que le programme de baccalauréat en arts plastiques.

10. Les diplômés des programmes de baccalauréat en design graphique et en design de l'environnement de l'UQAM ne sont pas admissibles, en principe, à son programme de maîtrise en arts plastiques.

de 1983 ou de 1984. À cet égard, le Conseil rappelle aux universités l'importance, non seulement pour l'évaluation d'opportunité, mais aussi pour la décision finale que la ministre est appelée à fournir, d'appuyer les demandes d'approbation de projets de nouveaux programmes d'études de besoins concluantes et contemporaines.

Grâce à son nouveau programme, l'École des arts visuels de l'Université Laval devrait pouvoir conserver une bonne proportion de ses bacheliers qui vont actuellement étudier à Montréal. Son nouveau programme devrait également lui permettre d'attirer des diplômés de l'UQTR ou de l'Université de Moncton[11] qui trouveraient plus pratique d'étudier à Québec qu'à Montréal[12]. Enfin, outre cette clientèle étudiante, ce nouveau programme devrait intéresser des diplômés en design graphique de l'UQAM et de l'Université Concordia qui ne peuvent continuer au 2e cycle dans leur spécialité faute de programme.

Il découle de ce qui précède qu'un certain transfert de clientèles risquerait d'affecter les programmes de maîtrise de l'UQAM et de l'Université Concordia au profit du nouveau programme de maîtrise de l'Université Laval. Ce transfert de clientèles ne pourrait toutefois pas menacer les programmes montréalais étant donné qu'il ne représenterait qu'une faible proportion des nouvelles admissions annuelles dans le programme de l'Université Laval et que le total des nouvelles

---

11. L'Université de Moncton offre un programme de baccalauréat en arts visuels, mais n'offre pas de programme de maîtrise équivalent. La communication graphique constitue l'une des spécialisations possibles dans ce programme de baccalauréat.

12. Les bacheliers en beaux-arts de l'UQAC peuvent entreprendre des études de 2e cycle sur place puisque, tel que précisé à la section 5.2, la maîtrise en arts plastiques de l'UQAM y est offerte par extension. Pour se faire une idée du nombre d'étudiants qui profitent de cette possibilité, on pourra se reporter au tableau fourni en annexe.

admissions possibles dans ce programme se réduirait à seulement dix étudiants.

5.4 Ressources financières

Aucune demande de subvention de démarrage, dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, n'accompagne le projet. Par ailleurs, les EETC additionnels qui résulteraient du nouveau programme ne seraient vraisemblablement financés qu'à 50% par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science puisqu'à partir de 1992-93 tous les secteurs seraient financés à ce taux, sauf les secteurs spécialement désignés qui, eux, le seraient à 100%.[13]

L'effort financier que devrait consentir l'Université Laval en cas d'implantation de ce programme serait par conséquent relativement important. Elle en est d'ailleurs bien consciente, le Conseil a été satisfait de le constater, à en juger par les mesures déjà prévues pour répondre à la 3e condition dont est assorti l'avis de qualité de la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ.

De fait, le Doyen de la Faculté des arts a prévu deux postes de professeurs additionnels "sur la base d'un redéploiement des effectifs professoraux pour ce programme qui est une priorité dans cette unité."[14] De plus, cette faculté "s'est engagée à faire le nécessaire pour «actualiser»" les ressources matérielles

13. Les critères qui seront utilisés pour déterminer ces secteurs ne sont pas encore connus.

14. Lettre envoyée le 17 juin 1991 au président du Comité des programmes par le vice-recteur aux études de l'Université Laval.

("équipements, matériaux, documentation") "et les développer au besoin."[15]

6. CONCLUSION

L'Université Laval a déjà rempli de façon satisfaisante la plupart des conditions dont est assorti l'avis de qualité favorable adopté par la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ sur son projet.

La maîtrise en arts visuels envisagée par l'Université Laval, ainsi que plusieurs experts l'ont noté, aurait un effet bénéfique sur le développement culturel de la région de Québec. Cette maîtrise, par le choix de ses deux composantes, constituerait une prolongation naturelle des programmes de baccalauréat en arts plastiques et en communication graphique de l'École des arts visuels. Elle viendrait compléter les deux programmes de maîtrise déjà offerts dans le domaine à Montréal par la combinaison de ses deux composantes, dont la seconde -design graphique- n'est pas encore offerte au 2e cycle au Québec.

Les prévisions de clientèles étudiantes constituent la partie faible du dossier : elles datent de plus de cinq ans et l'enquête auprès des étudiants de l'École des arts visuels aurait gagné à comporter des questions appelant des réponses plus explicites quant aux intentions d'inscription. Selon le Conseil toutefois, le nouveau programme devrait pouvoir recruter les dix nouvelles inscriptions annuelles prévues si l'on se base, notamment, sur le nombre de diplômés produits par les baccalauréats de l'École des arts visuels et sur l'attrait

15. Lettre envoyée le 8 avril 1991 au président du Comité des programmes par le vice-recteur aux études de l'Université Laval.

qu'exercerait sa composante Design graphique sur les bacheliers en beaux-arts produits par les autres universités.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science aurait peu à débourser pour la mise en oeuvre du nouveau programme puis pour son fonctionnement, puisqu'aucune demande de subvention n'a été adressée au Fonds de développement pédagogique et que les clientèles additionnelles que créerait le programme se réduiraient à dix nouveaux étudiants chaque année. En revanche, les EETC inscrits dans ce programme coûteraient plus cher que d'autres à l'Université Laval puisque, à moins que les Arts ne soient classés parmi les secteurs subentionnés à 100%, ces EETC ne seraient financés qu'à 50% par le ministère. L'Université Laval semble avoir pris les mesures qui s'imposent pour faire face à ces dépenses.

En définitive, malgré ses réserves sur l'étude des besoins effectuée par les promoteurs du projet, le Conseil se prononce, à la suite de tous les experts consultés par le Comité des programmes, pour l'implantation du nouveau programme.

Le Conseil pense enfin que l'Université Laval ne devrait pas attendre le délai habituel de dix ans avant de procéder à la réévaluation de son nouveau programme.[16]

Au bout de trois ans, il faudra d'abord s'assurer que les conditions contenues dans l'avis de qualité de la CREPUQ ont bien été remplies. Jusqu'à présent, c'était le Conseil qui s'acquittait de cette responsabilité par le moyen des approbations à titre expérimental et de l'examen des rapports d'évolution correspondants. Or la ministre de l'Enseignement

16. La politique de réévaluation des programmes de 2e et de 3e cycles de l'Université Laval prévoit que ces programmes doivent être réévalués tous les dix ans.

supérieur et de la Science souhaiterait que ce soit plutôt les universités qui prennent désormais en charge ce type de responsabilités et les intègrent dans le cadre de leur politique de réévaluation de programmes.

Après cinq ans d'implantation, une première réévaluation complète s'imposera pour, notamment, vérifier le degré d'atteinte des prévisions d'inscription, la provenance des étudiants, l'évolution respective des deux composantes du programme et, dans un autre ordre d'idées, la participation de ressources humaines de l'extérieur.

7. RECOMMANDATION

Compte tenu de l'analyse qui précède le Conseil des universités recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

> d'autoriser l'Université Laval à implanter son nouveau programme de maîtrise en arts visuels (type B).

Cet avis a été adopté lors de la 214e séance du Conseil des universités, tenue le 5 décembre 1991.

ANNEXE

Inscrits et diplômés dans les programmes en arts visuels offerts au Québec de 1988-89 à 1990-91

__Inscrits et diplômés dans les programmes en arts visuels offerts au Québec de 1988-89 à 1990-91__

Université	Programme	Nouveaux inscrits (automne)			Inscriptions totales (automne)			Diplômés		
		1988-89	1989-90	1990-91	1988-89	1989-90	1990-91	1988	1989	1990
Laval	Bac. en arts plastiques	46	40	60	145	132	145	41	34	30
	Bac. en communication graphique	112	145	117	276	339	351	55	58	67
Montréal	Majeure en études cinématographiques	57	73	76	121	131	130	16	2	31
UQAC	Bac. en arts visuels	27	-	-	67	28	9	4	9	10
	Bac. interdisciplinaire en arts[1]	-	76	51	-	76	106	-	-	-
	Maîtrise en arts plastiques[2]	5	10	6	12	18	19	-	-	-
UQAH	Bac. en arts plastiques	18	13	14	45	38	36	10	16	7
UQAM	Bac. en arts plastiques	160	108	148	595	566	591	122	105	102
	Bac. en design graphique[3]	64	61	65	205	202	202	33	29	36
	Bac. en design de l'environnement[3]	111	93	106	319	317	315	54	43	62
	Maîtrise en arts plastiques	16	17	19	97	88	96	30	27	26
UQTR	Bac. en arts plastiques	24	23	25	111	105	104	11	15	17
Bishop	Major in Fine Arts	24	12	25	61	56	63	10	6	11
Concordia	Major in Design Art	27	24	32	83	90	85	-	5	22
	Major in Painting and Drawing	-	-	10	-	-	10	-	-	-
	Major in Studio Art	58	45	47	333	284	248	85	65	58
	Major in Printmaking	-	-	-				2	2	-
	Major in Photography	10	15	9	53	52	54	14	8	9
	Major in Sculpture	-	3	-	9	12	10	1	2	1
	Major in Ceramics	-	1	2	6	8	7	1	1	3
	Major in Fibres	-	-	-	8	5	3	-	1	2
	Major in Cinema	86	89	76	243	230	216	60	31	41
	BFA Specialization in Film Production	-	-	-	7	13	9	7	7	12
	BFA Specialisation in Film Studies	-	-	-	11	6	12	3	6	3
	BFA Spec. Printmaking	-	-	-	4	2	1	-	-	-
	Master of Fine Arts (Studio Arts)	21	16	24	75	71	73	14	21	19

1. Le bac. interdisciplinaire en arts a remplacé le bac. en arts visuels en 1989-90.
2. Cette maîtrise en est une de l'UQAM, offerte par extension à l'UQAC; les diplômes sont donc décernés par l'UQAM.
3. Les diplômés de ces deux baccalauréats ne sont pas admissibles, en principe, au programme de maîtrise en arts plastiques de l'UQAM.

__Sources:__
1. Inscrits: RECU
2. Diplômés: DGERU pour 1988; RECU pour 1989 et 1990.